

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 20 mars 2023

Date de convocation : 14 février 2023	Nombre de membres { présents : 17 absents : 3
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 30 mars 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2023-16**

OBJET : Travaux d'éclairage public menés avec le concours du Fonds vert

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT du mois de MARS, lundi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 14 février 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que, par une circulaire du 30 janvier 2023, le Préfet de Charente-Maritime a présenté aux communes et EPCI la dotation 2023 du Fonds d'accélération de la transition écologique, dit « Fonds vert », dont l'objectif est « d'offrir à toutes les collectivités des ressources nouvelles pour accélérer leur transition écologique ».

Au chapitre du renforcement de la performance environnementale, outre la rénovation énergétique des bâtiments publics, le SDEER est intéressé au premier chef par les dispositions relatives à la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Le 2 février, le SDEER a sollicité une rencontre avec les services de la Préfecture pour examiner :

- Le ciblage des travaux d'éclairage public éligibles au Fonds vert, avec l'apport de précisions sur le cahier d'accompagnement dédié, au vu des différentes solutions techniques de modernisation envisageables, notamment ;
- Les perspectives et les limites de la subvention par le Fonds vert (en volume et en proportion, selon le type de projet), avec les aides déjà apportées par le SDEER aux communes ;
- La manière de donner au SDEER de la visibilité sur les projets communaux de rénovation de l'éclairage public retenus par le Fonds vert.

Cette réunion s'est tenue à La Rochelle le 13 mars, sous l'égide de M. le Secrétaire général de la préfecture.

Pour permettre au SDEER d'accompagner le plus grand nombre de communes, M. le Président propose au Bureau d'adapter le niveau de contribution du SDEER aux projets de rénovation de l'éclairage public retenus pour le bénéfice du Fonds vert.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Décide que, pour les projets de modernisation de l'éclairage public retenus pour le bénéfice du Fonds vert, le SDEER ajustera sa participation financière à la baisse, le cas échéant, pour que le reste à charge communal ne puisse être inférieur à 20 %.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*